Programme d'intervention 2019-2024

Dossier de

de /> la rédaction de H2o December 2018

Le conseil d'administration s'est réuni le 30 octobre 2018 au Centre de conférence d'Orléans pour adopter les documents de mise en œuvre du 11à me programme. Le conseil d'administration a notamment adopté les rà gles générales d'attribution et de versement des aides et les fiches action qui définissent en détail les modalités d'intervention de l'agence de l'eau. Cette réunion du conseil d'administration a été aussi l'occasion d'aborder les modalités de transition entre le 10Ã me et le 11Ã me programme.

De 2013 à 2018, le 10Ã"me programme d'intervention de l'agence de l'eau a été l'un des plus importants en montant financier. L'agence de l'eau Loire-Bretagne a ainsi mobilisé prÃ"s de 2,7 milliards d'euros sur 6 ans pour soutenir les investissements et les programmes d'action nécessaires à la reconquête et la préservation de la qualité des eaux et des milieux aquatiques du bassin. Le 11Ã"me programme 2019-2024 retient trois enjeux prioritaires pour répondre aux objectifs du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux, SDAGE, du bassin Loire-Bretagne : la qualité des milieux aquatiques et la biodiversité associée ; la qualité des eaux et la lutte contre la pollution ; la quantité des eaux et l'adaptation au changement climatique. S'y ajoutent deux enjeux complémentaires : d'une part, le patrimoine de l'eau et l'assainissement, d'autre part, la biodiversité. Les dispositifs d'aide de l'agence de l'eau Loire-Bretagne soutiendront les projets permettant de répondre à ces enjeux ainsi que les outils ou leviers permettant de mettre en œuvre ces interventions (mobilisation des acteurs locaux, solidarités urbain-rural et internationale). De 2019 à 2024, le 11Ã"me programme de l'agence va mobiliser 2,27 milliards d'euros pour soutenir les investissements et les programmes d'action nécessaires pour répondre aux enjeux du bassin en matiÃ"re de reconquête de la qualité des eaux et de solidarité urbain-rural. Afin que ce 11Ã"me programme puisse entrer en phase opérationnelle dÃ"s janvier 2019, le conseil d'administration a adopté les documents de mise en œuvre. Il s'agit des "rÃ"gles générales" et des "fiches action" qui définissent dans le détail les dispositifs d'intervention qui seront en ligne dÃ"s ce mois.

Agence de l'eau Loire-Bretagne